

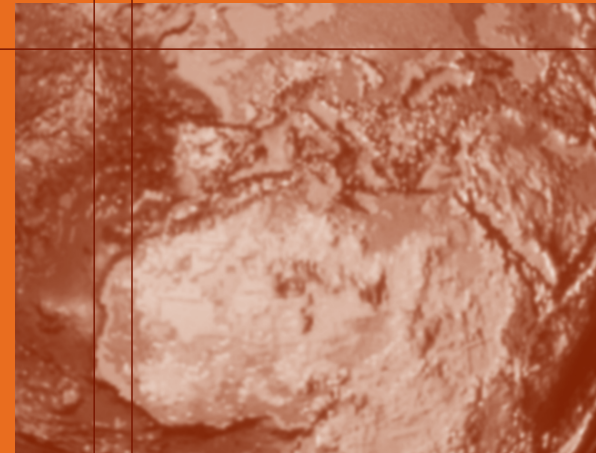
**L**a conservation durable des forêts tropicales est au cœur des enjeux en ces temps de préoccupations environnementales majeures. Les forêts du Bassin du Congo, deuxième massif mondial après celui de l'Amazonie, font l'objet, depuis le Sommet de Johannesburg de 2002 sur le développement durable, d'un partenariat regroupant plusieurs acteurs étatiques et non étatiques. Ce partenariat public-privé est qualifié de Type II dans le jargon onusien. En appui à la dynamique de sauvegarde et de gestion durable de ces forêts, le droit – qui devait jouer un rôle de premier plan dans la régulation de cette initiative – se retrouve faible, impuissant, voire inexistant du chef des intérêts divergents en présence. La présente étude examine le Partenariat sous l'angle juridique, met en exergue les enjeux qui sont au cœur de la gestion des forêts du Bassin du Congo dans une perspective de développement durable, relève des contrastes du cadre international relatif aux forêts et plaide en faveur de l'instauration des mécanismes juridiques susceptibles d'encadrer la marche du Partenariat pour de meilleurs résultats.

Philosophe et Juriste, Jean-Paul SEGIHOBE BIGIRA est Professeur de Droit à l'Université de Kinshasa et Recteur de l'Université de Goma (RDC). Avocat au Barreau de Kinshasa/Gombe et de Goma, il est également Membre de la Commission Permanente de Réforme du Droit congolais. Auteur de plusieurs réflexions scientifiques sur l'histoire du droit, la dette du Tiers-Monde, les droits de l'homme, la philosophie du droit, il travaille actuellement sur les questions relatives au droit des ressources naturelles en Afrique.



# Partenariat pour les forêts du bassin du Congo et développement durable

## Le droit à l'épreuve des enjeux



JEAN-PAUL SEGIHOBE BIGIRA